

Conseil des gouverneurs Conférence générale

GOV/2007/47-GC(51)/17
4 septembre 2007

Distribution générale
Français
Original : Anglais

Réservé à l'usage officiel

Point 8 c) ii) de l'ordre du jour provisoire du Conseil
(GOV/2007/38)
Point 23 b) de l'ordre du jour provisoire de la Conférence
(GC(51)/1)

Personnel

Les femmes au Secrétariat

Rapport du Directeur général

Résumé

- Dans la résolution GC(49)/RES/16B (Les femmes au Secrétariat) qu'elle a adoptée le 30 septembre 2005, la Conférence générale prie le Directeur général de présenter tous les deux ans un rapport sur les progrès réalisés en vue d'accroître la représentation des femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur au Secrétariat.
- Le présent rapport rend compte des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif durant la période allant du 1^{er} juillet 2005 au 30 juin 2007.

Recommandation

- Il est recommandé que le Conseil des gouverneurs prenne note du présent rapport, approuve la demande adressée par le Directeur général à tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait pour qu'ils désignent des points de contact aux fins du recrutement de femmes, et soumette le présent rapport à la Conférence générale pour examen.

Personnel

Les femmes au Secrétariat

Rapport du Directeur général

A. Contexte

1. Dans la résolution GC(49)/RES/16B qu'elle a adoptée le 30 septembre 2005, la Conférence générale a prié le Directeur général de lui faire rapport sur la représentation égale des sexes dans l'ensemble du Secrétariat en tant qu'objectif ultime à atteindre, et de se donner comme objectif une représentation égale des femmes dans tous les groupes professionnels et catégories de personnel à l'Agence, y compris aux postes de responsabilité et de décision.

2. La parité hommes-femmes reste un problème au niveau de tout le régime commun des Nations Unies : selon le dernier rapport du Secrétaire général¹, la représentation des femmes dans la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur tant au Secrétariat de l'ONU que dans les organismes du système des Nations Unies a quasiment stagné à environ 37 % au cours de la période 2004-2006. Bien que l'Agence compte toujours parmi les organismes des Nations Unies ayant le moins de femmes dans la catégorie des administrateurs, le nombre de femmes dans cette catégorie et les catégories supérieures a augmenté de 2,4 % depuis juillet 2005, ce qui constitue une tendance encourageante.

3. La participation des femmes dans certaines branches des sciences naturelles, de l'ingénierie et de la technologie est également faible dans le secteur privé et les universités. Les statistiques continuent de montrer que le nombre total d'étudiants de troisième cycle – en particulier de femmes – dans les disciplines liées au nucléaire reste peu élevé, en sorte que le vivier de femmes dans le domaine nucléaire est et restera limité. Un des principaux défis que doit relever le Secrétariat pour atteindre l'objectif d'une représentation égale des sexes consiste donc à remédier à la stagnation du nombre de femmes exerçant des carrières scientifiques, en particulier dans l'industrie nucléaire.

¹ « Amélioration de la situation des femmes dans les organismes des Nations Unies », rapport du Secrétaire général (A/61/318) du 7 septembre 2006.

B. Initiatives du Secrétariat visant à accroître la représentation des femmes

4. Conformément à la recommandation faite par la Conférence générale dans sa résolution GC(49)/RES/16B, une politique globale sur les questions de parité entre hommes et femmes a été élaborée et approuvée le 10 mai 2007. Cette politique porte sur l'égalité des sexes dans les effectifs et sur l'intégration des questions de parité dans des programmes et des opérations du Secrétariat. Le Secrétariat élabore à présent des instructions et des principes directeurs pour l'application et l'intégration de cette politique.

5. La Coordinatrice des questions d'égalité entre les sexes de l'Agence continue d'œuvrer en vue d'atteindre les objectifs fixés dans la politique sur les questions de parité. Des coordonnateurs ont été nommés dans chaque département à la fin de 2006 pour l'aider dans son travail pour assister les directeurs généraux adjoints dans les efforts qu'ils font pour assurer l'égalité entre les sexes. Par ailleurs, le Sous-Comité sur les questions concernant les sexes du Comité consultatif paritaire continue de participer aux efforts visant à accroître la représentation des femmes fonctionnaires. Ces différentes fonctions sont assurées par des fonctionnaires en plus de leurs tâches habituelles.

B.1. Mesures relatives au recrutement

6. Le Secrétariat continue de collaborer avec des représentants d'États Membres pour trouver de nouveaux moyens de faire connaître les activités de l'Agence et d'encourager des femmes très qualifiées à présenter leur candidature à des postes d'administrateur.

7. L'accent a été mis tout particulièrement sur la représentation de l'Agence à des conférences et réunions où elle peut atteindre des femmes scientifiques. On s'est également attaché à promouvoir les programmes d'emploi d'administrateurs auxiliaires, de stages et de bourses, de manière à permettre à de jeunes femmes spécialistes d'acquérir une expérience pratique.

8. Les quatre missions de recrutement organisées à l'invitation d'États Membres² depuis 2005 ont permis d'approcher des candidates très qualifiées. Deux autres missions sont prévues pour le quatrième trimestre de 2007.

9. Le Secrétariat maintient également ses liens avec le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes des Nations Unies, le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme (OSAGI) et d'autres organisations œuvrant aussi en faveur d'une représentation égale des sexes.

10. On continue d'accorder un soin particulier à l'évaluation des candidatures féminines au cours des processus de présélection et de sélection pour des postes vacants. En cas de qualifications comparables pour un poste, les candidatures féminines font l'objet d'une attention spéciale.

B.2. Participation des États Membres

11. En mars 2005, le Secrétariat a demandé à tous les États Membres de désigner un point de contact pour appuyer activement les efforts déployés en vue de recruter des femmes. Le 30 juin 2007, 47 États Membres s'étaient associés à cette initiative. Le Secrétariat rencontre régulièrement les points de contact pour les informer de l'évolution récente de la situation et leur communiquer les dernières statistiques, ainsi que pour examiner des moyens d'encourager des femmes très qualifiées, venant ou

² Le Secrétariat n'a pas de budget prévu pour les missions de recrutement et leur coût est donc assumé par les États Membres demandeurs.

non du secteur gouvernemental à poser leur candidature à des postes vacants à l'Agence. Les points de contact transmettent également des informations aux établissements, organismes, universités et organisations professionnelles et féminines du pays, facilitent les contacts avec eux et leur distribuent directement les avis de vacances de postes de l'Agence. Avec leur aide, le Secrétariat a mis en place un réseau de près de 500 établissements auxquels les avis de vacances de postes sont envoyés chaque mois par courrier électronique. Les points de contact organisent en outre des missions de recrutement, contribuent à faire connaître l'Agence en tant qu'employeur potentiel en diffusant des informations dans des revues et sur des sites spécialisés et assurent la promotion des programmes d'emploi d'administrateurs auxiliaires, de stages et de bourses auprès des jeunes femmes spécialistes de leur pays. L'Agence est la seule organisation du régime commun des Nations Unies à avoir lancé et mis en œuvre une telle mesure.

B.3. Équilibre entre le travail et la vie privée

12. Le Secrétariat réexamine, met à jour et renforce continuellement sa politique relative aux conditions de travail et de vie. La plupart des mesures adoptées par d'autres organisations du régime commun des Nations Unies pour améliorer ces conditions (comme par exemple les horaires souples, le travail à temps partiel et le travail à domicile) sont appliquées depuis longtemps. Le Secrétariat organise régulièrement des réunions d'information sur ces programmes à l'intention du personnel, qui en bénéficie de plus en plus.

13. Début 2006, le Secrétariat a institué un droit au congé de paternité prévoyant une période de congé payé de quatre semaines, conformément aux efforts déployés par l'Organisme des Nations Unies pour améliorer les conditions de travail et de vie des fonctionnaires relevant du régime commun des Nations Unies.

B.4. Mesures relatives à l'établissement de rapports

14. Les chefs de département rendent compte chaque année des mesures prises et des activités exécutées en vue d'accroître le nombre de femmes dans la catégorie des administrateurs. Tous les secteurs du Secrétariat continuent non seulement d'accorder une attention particulière à la nomination de femmes parmi les candidats présélectionnés lors du processus de recrutement, mais ils s'efforcent aussi de donner à de jeunes femmes spécialistes l'occasion d'acquérir une expérience professionnelle en matière de technologies et d'applications nucléaires. On encourage en outre particulièrement la participation de femmes à des conférences, ateliers et projets de recherche, ainsi qu'aux réunions de comités et aux consultations.

15. Des cours sur la sensibilisation aux comportements sexistes et sur les aptitudes à la communication ont été dispensés en 2006.

C. Représentation des femmes au Secrétariat

16. L'annexe comprend des chiffres et des diagrammes illustrant les résultats présentés ci-après.

C.1. Situation actuelle

17. Au 30 juin 2007, le nombre total de femmes au Secrétariat était de 960, soit 41,9 % des effectifs.

- Dans la catégorie des services généraux (qui recouvre différents postes tels que technicien informatique, technicien de laboratoire, assistant comptable et agent chargé des achats), le pourcentage de femmes n'a pratiquement pas changé (60,5 % contre 60,6 % en 2005).
- Le pourcentage de femmes occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au tableau d'effectifs³ est passé de 20,1 % en juillet 2005, c'est-à-dire à la fin de la période couverte par le rapport précédent, à 22,5 % en juillet 2007 (soit une augmentation de 2,4 %).

18. La suite du présent rapport ne porte que sur le personnel occupant des postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur inscrits au tableau d'effectifs.

19. Au 30 juin 2007, le déséquilibre hommes-femmes resterait plus important au niveau des cadres supérieurs, aussi bien dans les secteurs scientifiques et techniques que dans le secteur administratif. Toutefois, aux classes P-4 et P-3, il y a eu une augmentation de 6,6 % et 2,4 %, respectivement, et le nombre total net de femmes occupant de tels postes a augmenté de 24 depuis juillet 2005.

20. Le pourcentage de femmes par groupe professionnel était le suivant :

- Secteur administratif : 35,7 % (contre 31,3 % en juillet 2005) ;
- Secteurs scientifiques et techniques : 15,5 % (contre 14,1 % en juillet 2005).

C.2. Candidatures et nominations

21. Pendant la période considérée, 11 800 candidatures externes ont été reçues pour des postes inscrits au tableau d'effectifs : 19,6 % provenaient de femmes et 80,4 % d'hommes (contre 17,7 % de femmes et 82,3 % d'hommes pendant la période précédente).

22. Parmi les candidats externes qui ont été considérés comme « très qualifiés », 24,5 % étaient des femmes et 75,5 % des hommes (contre 16,7 % et 83,3 % pour la période précédente) :

- Dans les secteurs scientifiques et techniques, le pourcentage de femmes très qualifiées était de 18 % en 2007, contre 11,1 % pour la période précédente ;
- Dans le secteur administratif, il était de 33,3 % (30 %).

23. Parmi les candidats retenus, 32,1 % étaient des femmes (contre 23,1 % pour la période précédente).

24. Pendant la période considérée, dans 84,8 % des cas où une candidature externe a été retenue et où des candidates externes ont été considérées comme très qualifiées, c'est une femme qui a été choisie. Cela montre clairement que des efforts importants continuent d'être faits lors du processus de sélection pour tenir compte du problème du déséquilibre entre les sexes.

25. Le nombre total de femmes recrutées représentait 31,2 % des nominations externes (contre 22 % pendant la période précédente) :

- Dans les secteurs scientifiques et techniques, 26,1 % des 92 fonctionnaires recrutés étaient des femmes (contre 11,6 % des 112 nouveaux fonctionnaires pour la période précédente).

³ Le personnel occupant des postes inscrits au tableau d'effectifs comprend l'ensemble des personnes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur qui sont soumises au Statut et au Règlement du personnel, qui ont été nommées conformément aux procédures standard de recrutement, qui sont payées par des fonds provenant du budget ordinaire et qui ont un contrat de durée déterminée d'un an ou plus. Cette catégorie ne comprend pas les experts fournis à titre gracieux, le personnel temporaire, les consultants et les fonctionnaires payés au titre des fonds extrabudgétaires.

- Dans le secteur administratif, 40,8 % des 49 fonctionnaires recrutés étaient des femmes (contre 42,9 % des 56 nouveaux fonctionnaires pour la période précédente).

26. Si tout est fait pour nommer des femmes très qualifiées à des postes vacants, ces efforts entrent parfois en conflit avec les objectifs fixés dans les résolutions de la Conférence générale concernant l'augmentation du nombre de fonctionnaires venant d'États Membres non représentés, sous-représentés ou en développement (dont la plus récente est la résolution GC(49)/RES/16A).

C.3. Femmes ayant des contrats de longue durée

27. Le pourcentage de femmes ayant des contrats de longue durée est de 37,1 % (42,1 % en 2005), celui des hommes de 42,9 % (40,4 % en 2005). Huit femmes ayant des contrats de longue durée ont quitté le Secrétariat au cours de la période considérée, tandis que neuf s'en sont vu attribuer un. La baisse du pourcentage est due à une augmentation du nombre de femmes titulaires d'un poste à durée déterminée inscrit au tableau d'effectifs.

- Dans les secteurs scientifiques et techniques, le pourcentage de femmes ayant un contrat de longue durée est de 37,3 % (47,2 % en 2005). Le pourcentage correspondant chez les hommes est de 45 % (42,5 % en 2005).
- Dans le secteur administratif, le pourcentage de femmes ayant un contrat de longue durée est de 37 % (37,9 % en 2005) et celui des hommes de 37,8 % (35,6 % en 2005).

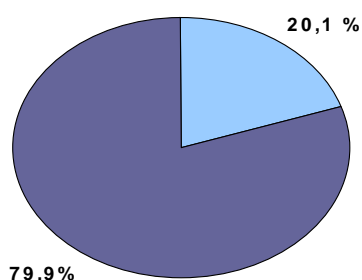
D. Résumé

28. Il y a eu une amélioration générale de la situation des femmes au Secrétariat au cours de la période considérée. S'il reste beaucoup à faire, il est cependant manifeste que les efforts concertés du Secrétariat et des États Membres ont eu des résultats positifs. Le Directeur général encourage donc vivement tous les États Membres qui ne l'ont pas encore fait à désigner un point de contact et se félicite de la participation active des États Membres aux efforts visant à atteindre l'objectif ultime d'une représentation égale des sexes dans l'ensemble du Secrétariat.

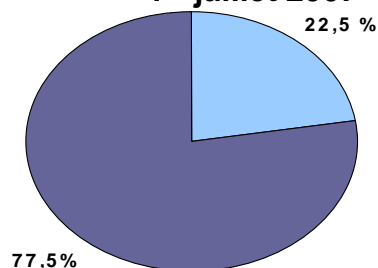
**Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes inscrits
au tableau des effectifs :**

Pourcentage des postes occupés par les femmes et les hommes

1^{er} juillet 2005



1^{er} juillet 2007



Classe	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre d'hommes	% d'hommes
DDG	1	16,7	5	83,3
D-2	-	-	4	100,0
D-1	3	11,5	23	88,5
P-5	26*	13,9	161*	86,1
P-4	49	17,8	227	82,2
P-3	62	24,2	194	75,8
P-2	17	50,0	17	50,0
P-1	1	100,0	-	-
Total	159	20,1	631	79,9

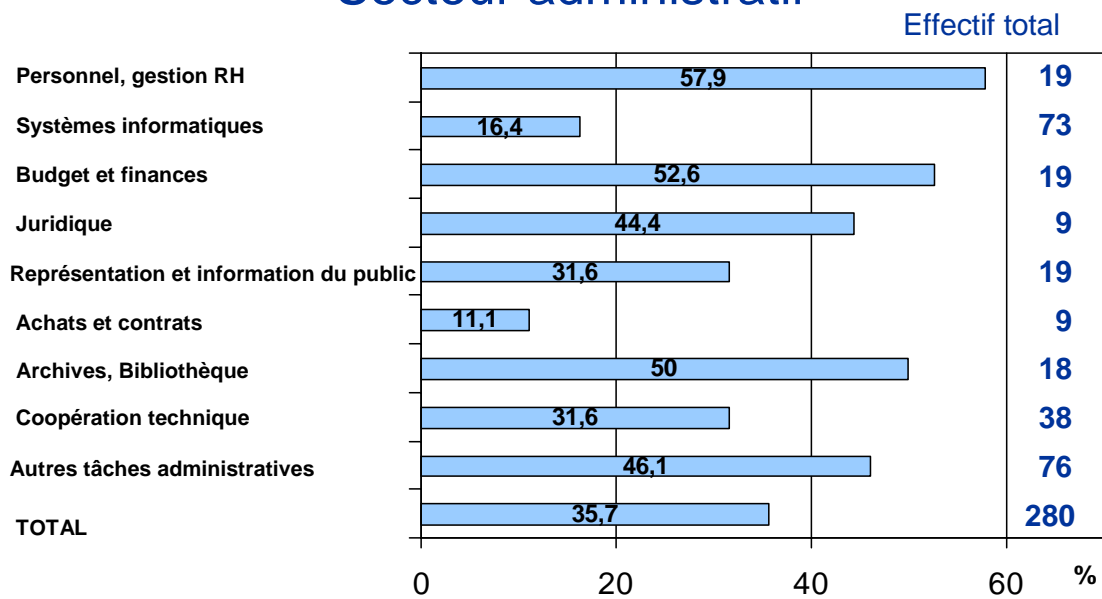
Classe	Nombre de femmes	% de femmes	Nombre d'hommes	% d'hommes
DDG	1	16,7	5	83,3
D-2	-	-	7	100
D-1	5	17,2	24	82,8
P-5	25*	13,0	168*	87,0
P-4	75	24,4	232	75,6
P-3	65	26,6	179	73,4
P-2	10	38,5	16	61,5
P-1	2	100	-	-
Total	183	22,5	631	77,5

* Dont des fonctionnaires occupant un poste P-5 auxquels le grade D-1 a été attribué à titre personnel (en 2005 : 2 femmes et 3 hommes ; en 2007 : 1 femme et 4 hommes)

■ Hommes
■ Femmes

**Administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur occupant des postes inscrits
au tableau des effectifs par groupe professionnel :
Pourcentage des postes occupés par des femmes
30 juin 2007**

Secteur administratif



Secteurs scientifiques et techniques

